



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 1^{er} mars 2021

A 19h30, à l'espace culturel Daniel Balavoine

Sous la présidence d'Henri Octave Maire
Secrétaire de séance : Bernadette Michelena

Membres présents :

Mesdames et Messieurs P. BIGOT, Q. BIGOT, FERRO, FREMERY, GOUTTES, G. HAMMEN, R. HAMMEN, JUNG, LISI, MAGANDOUX, MANGONI, MATHEIS, METZINGER, MICHELENA, H. OCTAVE, ROSSI, THOMAE

Membres représentés par procuration :

M. CINO a donné procuration à M. G. HAMMEN
Mme KULL-GOBESSI a donné procuration à M. JUNG
Mme LOMBARDO a donné procuration à M. MATHEIS
Mme PREAUX a donné procuration à Mme FREMERY
M. RANGONI a donné procuration à Mme METZINGER
M. SZUTTA a donné procuration à Mme MICHELENA

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2020,

2. Modification du tableau des emplois communaux,

Présentation des Comptes Administratifs et Budgets Primitifs sur grand écran

3. Approbation des comptes de gestion du percepteur exercice 2020.

4. Information des arrêtés du Maire relatifs aux dépenses imprévues,

5. Approbation du Compte Administratif 2020 du Budget Général.

6. Affectation du résultat de la section de fonctionnement.

7. Vote des taux de la fiscalité directe locale.

8. Vote du Budget Primitif du Budget Général exercice 2021.

9. Approbation du Compte Administratif 2020 du budget de la ZAC de Bréquette.

10. Vote du budget primitif de la ZAC de Bréquette exercice 2021.

11. Subvention d'équilibre en faveur du budget du Centre Communal d'Action Sociale - CCAS

12. Subventions 2021 en faveur des associations gandrangeoises

13. Numérotation d'une nouvelle construction rue Sous la Côte

14. Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement - CAUE

15. Convention pour une prestation d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la restructuration de l'ancien site Mittal

16. Adhésion au capital de la Société Publique Locale Euro Moselle Développement - SPL EMD

17. Renouvellement de la dérogation de l'organisation de la semaine scolaire.

18. Modification du règlement intérieur du conseil municipal.

19. Information des décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

M. Henri Octave, Maire ouvre la séance en prenant la parole pour rendre hommage à Michel Bigaré, Maire honoraire de Gandrange décédé le 18 janvier 2021.

« Aujourd'hui la Ville de Gandrange est en deuil car elle a perdu un serviteur fidèle et très investi.

Il nous quitte comme il a vécu depuis la fin de son engagement politique qui aura duré 31 ans, très discrètement, sans faire de bruit !

J'ai fait sa connaissance à mon arrivée à Gandrange en 1998. J'arrivais de Mondelange où j'étais élu municipal et tout de suite j'ai assisté aux séances du Conseil de notre ville, où j'étais seul public la plupart du temps, et participé aux différentes commémorations patriotiques. Nous avons très vite sympathisé lors de ces moments.

Alors que j'avais commencé à rénover notre maison familiale et prévu de poursuivre ces travaux pendant les quelques années à venir, dès 1999, Michel m'a proposé d'intégrer son équipe en vue des élections municipales de 2001.

Après quelques semaines de réflexion, bien qu'à priori nous ne partagions pas totalement les mêmes orientations politiques, j'ai accepté. Nous avons été élus le 11 mars 2001, pour un mandat de 7 ans, car prolongé d'un an par les décideurs nationaux craignant un embouteillage électoral en 2007.

Moi plutôt à gauche, Michel plutôt au centre de l'échiquier politique, je dois dire que nous avons pu travailler dans l'intérêt des Gandrangeois, partageant les mêmes options, sans que n'apparaisse une quelconque ligne de démarcation idéologique. Toujours en accord sur l'essentiel, même si parfois nos avis pouvaient diverger sur l'accessoire, nos relations ont toujours été empreintes d'un grand respect mutuel.

Seuls primaient la vie communale et le bien-être de tous les habitants, des plus jeunes aux moins jeunes !

Nous avons travaillé ensemble durant un mandat, de 2001 à 2008, où je fus son 2^{ème} adjoint.

Avec lui, j'ai découvert les spécificités de la vie communale gandrangoise. J'ai pu mesurer l'énorme investissement social municipal, la grande présence de la Ville au côté des citoyens à tous les moments de leur vie, de leur naissance à leurs vieux jours, que ce soit par les animations et fêtes tout au long de l'année ou les actions menées à leur intention. Nombre de ces attentions, élevées au rang de tradition locale déjà du temps de son prédécesseur Joseph Wiedenkeller, auprès de qui il a œuvré comme adjoint au maire durant 2 mandats de 1977 à 1989, nombre de ces attentions ont été pérennisées par Michel et ses équipes municipales successives.

Quand le scrutin municipal de 2008 nous a donné de prendre sa suite, avec mes équipes, nous avons inscrit nos pas dans les siens, son héritage constituant la planche d'appel, base de l'impulsion de notre action municipale.

De toutes les réalisations de ses différents mandats, je tiens ici à en mettre une particulièrement en évidence : la transformation de l'ancienne église St Hubert en Médiathèque.

Pour lui qui fréquentait fidèlement les bancs de l'église lors des offices religieux, l'idée de redonner vie à l'ancien édifice cultuel de la Place Jeanne d'Arc ne pouvait qu'aller de soi !

Il en a fait un magnifique écrin où, depuis 1995, bat le cœur sacré de la culture, nourriture de l'esprit des Gandrangeois, et dont les pulsations sont autant de jalons les guidant vers la connaissance !

*Des discussions que nous avons eues très souvent transparaisait la fierté légitime qu'il retirait de cette œuvre. C'est tout naturellement que l'idée de lui dédier cette Médiathèque s'est imposée. Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité ma proposition de la renommer « **Médiathèque Michel Bigaré** ».*

Michel en aura ressenti l'honneur de son vivant mais nul doute qu'il sera avec nous depuis là-haut lors de la cérémonie de baptême officiel.

Repose en paix, cher collègue, cher ami, cher Michel... »

A la demande de Monsieur Le maire, l'assemblée observe une minute de silence en hommage à Michel Bigaré.

1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2020,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la majorité (5 abstentions : MM. Q Bigot, Lombardo, Matheis, Metzinger, et Rangoni),

ADOpte le compte rendu précité.

2. Modification du tableau des emplois communaux,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée sur les droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sur les dispositions statutaires à la fonction publique territoriale,
Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE de créer à compter du 1^{er} mars 2021 :

- **1 poste d'Adjoint Technique** à temps complet
- **1 poste d'Adjoint Technique** à 25h/semaine

Présentation des Comptes Administratifs et Budgets Primitifs sur grand écran

3. Approbation des comptes de gestion du percepteur exercice 2020.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 du Budget Général, et du Budget ZAC de Bréquette a été réalisée par **Messieurs Patrick LISCH** et **Gilles BROGNIART**, comptables de la Trésorerie de Rombas.

Considérant que les comptes de gestion des budgets concernés établis par ces derniers sont conformes aux comptes administratifs de la Commune,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte les comptes de gestion du Budget Général, et du Budget ZAC de Bréquette, exercice 2020.

4. Information des arrêtés du Maire relatifs aux dépenses imprévues,

Le Maire de la ville de Gandrange
VU la loi N° 88-13 du 5 janvier 1988 portant modification de la procédure budgétaire (article 16)
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2322-1

Communiqué

SECTION D'INVESTISSEMENT

VU les crédits ouverts au compte 020 Dépenses Imprévues - Section d'investissement de l'exercice 2020 : 125 672 €

Liste des prélèvements sur le compte 020 et leur affectation

N° ARRETE	COMPTES	LIBELLE	MONTANT EN €
2020_ARR17	2158-172	Travaux électriques chalets terrain de football	1 500
2020_ARR20	2315-148	Voirie communale liaison parking rue Louis Jost	1 500
2020_ARR21	2315-185	Ralentisseurs voirie communale	8 000
	2315-186	Enrobés cours d'école	3 500
2020_ARR43	2313-147	Climatisation RDC Hôtel de Ville + électricité	25 000
2020_ARR50	2183-147	Pose onduleur mairie	7 500
	2152-148	2 panneaux d'affichage lumineux	29 000
2020_ARR52	2183-148	Viabilisation parcelle	30 000
	2051-147	Licences Publisher	800
2020_ARR53	2315-148	Viabilisation parcelle	2 000
	2183-147	Mise en place commutateur mairie	550
	2184-140	Achat d'un tapis médiathèque	280
	2158-142	Achat d'un ballon d'eau chaude église Saint Hubert	500
	2183-140	Postes informatiques médiathèque	7 600
2020-ARR61	10226	Taxe d'aménagement	212
		Total	117 942

SECTION DE FONCTIONNEMENT

VU les crédits ouverts au compte 022 Dépenses Imprévues - Section de fonctionnement de l'exercice 2020 : 250 000 €

Liste des prélèvements sur le compte 022 et leur affectation

2020_ARR59	6218	Personnel extérieur	58 000
	6411	Autres emplois d'insertion	18 000
	63512	Taxes foncières	76 000
		Total	152 000

5. Approbation du Compte Administratif 2020 du Budget Général.

Le Conseil Municipal,
 Sous la présidence de Madame Bernadette MICHELENA, 2ème Adjointe,
 Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2020 présenté par Henri OCTAVE, Maire,
 A la majorité (5 abstentions : MM. Q Bigot, Lombardo, Matheis, Metzinger et Rangoni),

APPROUVE le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	PREVU BP	REALISE	RESTE A REALISER
Section de fonctionnement			
Dépenses	7 388 171.00	3 792 984.06	
Recettes	7 388 171.00	5 649 116.10	
Excédent		1 856 132.34	
Section d'investissement			
Dépenses	6 071 348	3 281 334.12	612 850.00
Recettes	6 071 348	4 933 673.26	0
Excédent		1 652 339.14	612 850.00

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	1 451 168.30		404 964.04	1 856 132.34
Section d'investissement	4 435 941.10		-2 783 601.96	1 652 339.14
Total	+5 887 109.40		- 2 378 637.92	3 508 471.48

6. Affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Henri OCTAVE, Maire,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **1 856 132.34**

Constatant que le compte administratif ne fait pas apparaître de besoin de financement en section d'investissement,

A l'unanimité,

DÉCIDE de reporter l'excédent ci-dessus à la section de fonctionnement au compte de recette R002 du Budget Primitif 2021

7. Vote des taux de la fiscalité directe locale.

Comme pour les exercices antérieurs (depuis 2004), le maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes des ménages.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE, pour l'année 2021 de fixer les taux des 3 taxes comme suit :

- 11.89 % pour la taxe d'habitation,
- 9.13 % pour le foncier bâti,
- 60.67 % pour le foncier non bâti,

ET SE PRONONCE pour le contingentement de la quote-part communale due au SMITU au titre de l'année 2021 comme les années précédentes.

8. Vote du Budget Primitif du Budget Général exercice 2021.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de la commission des finances réunie le 23 février 2021
Après en avoir délibéré,
A la majorité (5 abstentions : MM. Q Bigot, Lombardo, Matheis, Metzinger et Rangoni),

VOTE le Budget Primitif – exercice 2021 qui s'élève à :

Section d'investissement : 4 020 647,48 €
Section de fonctionnement : 7 788 801,34 €

9. Approbation du Compte Administratif 2020 du budget de la ZAC de Bréquette.

Le Conseil Municipal,
Sous la présidence de Madame Bernadette MICHELENA, 2^{ème} adjointe,
Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2020 présenté par Henri OCTAVE, Maire,
A l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	PREVU	REALISE	RESTE A REALISER
Section de fonctionnement			
Dépenses	3 064 182.00	293 413.06	
Recettes	3 064 182.00	44 652.00	

Déficit		-248 761.06	
Section d'investissement			
Dépenses	2 681 812.84	127 630.84	
Recettes	2 681 812.84	0.00	
Déficit		-127 630.84	

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	-284 548.98		+35 787.92	-248 761.06
Section d'investissement	-127 630.84		0.00	-127 630.84
Total	-412 179.82		+35 787.92	-376 391.90

10. Vote du budget primitif de la ZAC de Bréquette exercice 2021.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Henri OCTAVE, Maire,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VOTE le budget annexe de la ZAC de Bréquette – exercice 2021 qui s'élève à :

Section d'investissement : 2 696 846.84 €
Section de fonctionnement : 3 059 216.00 €

11. Subvention d'équilibre en faveur du budget du Centre Communal d'Action Sociale – CCAS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE de verser au budget CCAS une subvention de **25 000 €**.

Les crédits figurent au budget général compte 657362 Exercice 2021

12. Subventions 2021 en faveur des associations gandrangoises

Le Conseil Municipal,
Considérant la vie associative particulièrement perturbée par l'épidémie du covid-19,
Sur proposition de la commission des finances réunie le 23 février 2021,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'allouer à chaque association gandrangoise, pour l'année 2021, une subvention d'un montant identique à celui de l'année 2020 :

1. **Subventions de fonctionnement**

1.1. **Associations sportives**

Association	Montant alloué en 2021
Aïkido Club	1 600 €
Hand-Ball Club	3 000 €
Karaté Club	4 000 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
Tennis Club	6 200 €
AS Gandrange Vallée de l'Orne (ASGVO)	2 400 €
Volley Loisirs	360 €
Amicale des Vétérans	500 €
Hapkimudo Taekwondo	600 €
Club de Quilles "Les 4 Dames"	640 €
Ecole de Quilles "Les 4 Dames"	240 €
Entente Sportive GANDRANGE (ESG)	7 000 €
Billard Club	100 €

1.2. **Associations culturelles, patriotiques et autres**

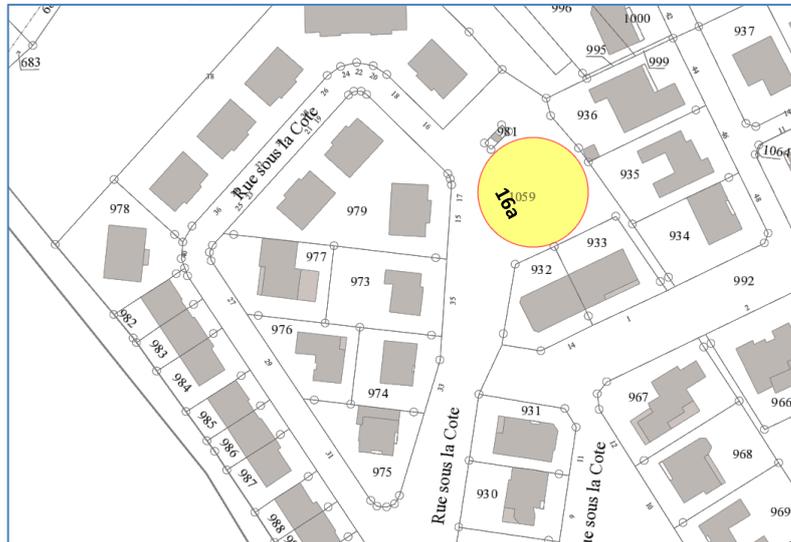
Association	Montant alloué en 2021
Aviculteurs VITRY/GANDRANGE	800 €
Donneurs de Sang Bénévoles	800 €
Amicale du Personnel Communal	3 000 €
Accordange	5 200 €
MJC : Fonctionnement général	800 €
Un puits pour DORA	400 €
340è Section des Médaillés Militaires	120 €
ACMF Fédération Nationale André Maginot	300 €

Les acomptes votés en conseil municipal le 15 décembre 2020 seront déduits des sommes allouées.

13. Numérotation d'une nouvelle construction rue Sous la Côte

Le Maire expose qu'il convient, pour faciliter le repérage, le travail des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement l'adresse des immeubles suivants et de procéder à leur numérotation.

- Il propose, pour la nouvelle construction sise section 2, parcelle n° 109/1, rue Sous la Côte, le numéro **16a**.



Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

14. Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement – CAUE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide

- d'adhérer au CAUE de la Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local pour toute la durée du mandat, et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération,
- de mandater Monsieur Henri Octave Maire, pour représenter la Commune de Gandrange, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle.

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le Département de la Moselle finance le CAUE par la Taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

A titre d'information et pour les collectivités non adhérentes à MATEC, le tarif d'adhésion au CAUE est 0.20€/habitant avec un minimum de contribution de 100€ et un maximum de 5 000 € pour les communes

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité est déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle n'est due au titre de son adhésion.

15. Convention pour une prestation d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la restructuration de l'ancien site Mittal

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Autorise Henri Octave, Maire à signer une convention tripartite entre MATEC, le CAUE et la ville de Gandrange pour une prestation d'assistance maîtrise d'ouvrage et de conseil urbain et architectural pour la restructuration d'une friche industrielle/ancien centre de recherches à Gandrange.

- Le montant de la contribution de la ville de Gandrange au fonctionnement du CAUE est de 1 500 € TTC pour l'analyse et le conseil architectural.
- Le montant de la prestation MATEC pour la ville de Gandrange est de 1 500 € HT pour l'étude de faisabilité, les estimations et le cadrage financier.

16. Adhésion au capital de la Société Publique Locale Euro Moselle Développement - SPL EMD

Le Maire expose :

Lors de la conférence des maires de Rives de Moselle, il a été présenté l'intérêt de transformer la SEM EUROMOSELLE DEVELOPPEMENT en SPL

Cette société a pour objet une activité d'aménagement - construction, à savoir :

- étude et réalisation d'opérations d'aménagement foncier, restructuration ou traitement de quartiers existants y compris réalisation de zones résidentielles ou d'activités notamment ;
- étude et réalisation d'opérations de restauration immobilière ou de réhabilitation de l'habitat ;
- Etude, animation et réalisation d'actions de développement économique dont la construction de locaux d'activités destinés à la vente ou à la location et leur gestion ainsi que la réhabilitation et l'affectation à l'activité de bâtiments existants ;
- étude, réalisation et gestion de tous équipements publics ou d'intérêt collectif en accompagnement de l'habitat ou des activités économiques ou liées aux loisirs et au tourisme.
- étude et réalisation de tous projets d'intérêt communal ou intercommunal

La valeur de l'action est fixée à 4.63 €. Le capital de la société est de 186 000 €.
Conformément à la loi, le capital de la SPL sera détenu intégralement par des collectivités locales et la société ne pourra intervenir que pour ses collectivités actionnaires dans le cadre de conventions passées de gré à gré.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de devenir actionnaire de la SPL EMD

ACCEPTE de disposer de **282 actions à 4,63€** pour un montant de **1 305.66 €**

DESIGNE Monsieur Henri OCTAVE, pour la durée de son mandat d'élu local, pour représenter la Ville au sein du conseil d'administration et aux assemblées.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget général 2021 compte 261

17. Renouvellement de la dérogation de l'organisation de la semaine scolaire.

La dérogation relative à l'organisation de la semaine scolaire accordée en 2018 pour 3 ans arrivant à échéance à l'issue de l'année scolaire 2020/2021,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide de solliciter le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour le renouvellement à titre dérogatoire de l'organisation de la semaine scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours hebdomadaires, à compter de l'année scolaire 2021/2022 et pour 3 ans pour les écoles de la ville de Gandrange.

18. Modification du règlement intérieur du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Considérant le remplacement des supports d'information « BIM » et « BAM » par le magazine mensuel « Gandrange et Vous »,

ADOpte les modifications du règlement intérieur du conseil municipal proposées comme suit :

Rédaction actuelle :

Chapitre VI : Dispositions diverses

(...)

ARTICLE 27 : EXPRESSION DES GROUPES D'OPPOSITION

Les conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale, auront la faculté de disposer d'un espace, à savoir,

- bulletin annuel municipal : 1/2 page

Modifications proposées :

Chapitre VI : Dispositions diverses

(...)

ARTICLE 27 : EXPRESSION DES GROUPES D'OPPOSITION

Les conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale, auront la faculté de disposer d'un espace, à savoir

Magazine mensuel :

1 article par trimestre dans les éditions de janvier, avril, juillet et octobre.

Nombre de Mots : 145 à 150

Non comptés le nom de votre groupe d'opposition et les personnes qui le composent.

Caractères (espaces non compris) : 700 à 725

Caractères (espaces compris) : 840 à 900

19. Information des décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

Le Maire de la ville de Gandrange,

Vu les articles L 2122-22, L 2122-17 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de délégation de pouvoirs du Maire du 27 mai 2020,

A décidé :

N° 2020-DECI30

De confier l'entretien de certains espaces verts de la ville à l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés de la Vallée de L'Orne E.S.A.T. (Abbaye du Justemont, chemin du Justemont à Vitry sur Orne - 57185) pour l'année 2021, et pour un montant forfaitaire de 4 122,98 € HT soit 4 947,58 € TTC payable en 3 fois.

N° 2020-DECI31

de confier l'enlèvement des déchets issus des ateliers municipaux à la société NICOLLIN – rue des Ferblantiers à Gandrange à compter du 14 décembre 2020 pour une durée de 2 ans.

Le coût s'élève à :

1) **Benne 15 m3 – Déchets verts (ateliers) :**

Location de la benne 15 m3 :	GRATUITE
Dépôt benne ampliroll ouverte 15 m3 :	20,00 € HT/unité
Rotation, retrait benne ampliroll ouverte 15 m3 :	75,00 € HT/unité

2) **Benne 8 m3 – Déchets gravats :**

Location de la benne 8 m3 :	GRATUITE
Dépôt benne ampliroll ouverte 8 m3 :	20,00 € HT/unité
Rotation, retrait benne ampliroll ouverte 8 m3 :	75,00 € HT/unité
Traitement gravats :	14,00 € la tonne

3) **Benne 15 m3 – Déchets verts de Mai à Octobre (public) :**

Location de la benne 15 m3 :	GRATUITE
Dépôt benne ampliroll ouverte 15 m3 :	20,00 € HT/unité
Rotation, retrait benne ampliroll ouverte 15 m3 :	75,00 € HT/unité

N° 2020-DECI32

Vu l'attribution du lot 2 – ENROBES du marché public n° 2019-002 Aménagement de voirie et enfouissement des réseaux rues Stoufflet et Vignes à l'entreprise : EUROVIA ALSACE LORRAINE FLORANGE pour un montant de 186 000 € HT,

D'accepter l'avenant n°1 du lot 2 – ENROBES du marché public n° 2019-002 Aménagement de voirie et enfouissement des réseaux rues Stoufflet et Vignes pour des travaux supplémentaires demandés par le maître d'ouvrage.

Type de procédure :	Procédure adaptée
Attributaire :	EUROVIA ALSACE LORRAINE FLORANGE
Marché initial :	186 000 € HT
Montant de l'avenant :	2 284,16 € HT
Nouveau montant du marché :	188 284,16 € HT

N° 2020-DECI33

De confier la maintenance et l'assistance du logiciel informatique LITTERA (Etat Civil) pour la ville de Gandrange à la société ODYSSEE Informatique (ZI La rivière - rue de l'Industrie – 19360 MALEMORT), à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de trois ans (jusqu'au 31 décembre 2023), et pour un montant annuel de 640,80 € HT soit 768,96 € TTC.

N° 2020-DECI34

Vu l'attribution du lot 1 du marché public 2019-002 Aménagement de voirie et enfouissement des réseaux rues Stoufflet et Vignes au groupement solidaire d'entreprise MULLER TP / LACIS pour un montant de 1 621 027,41 € HT,
Vu l'avenant n°1 modifiant le lot 1 du marché pour un montant de 108 233,25 € HT,

D'accepter l'avenant n° 2 au marché public 2019-002

Aménagement de voirie et enfouissement des réseaux rues Stoufflet et Vignes pour des travaux supplémentaires demandés par la collectivité

Type de procédure :	Procédure adaptée
Attributaire :	MULLER TP / LACIS
Marché initial – Lot 1 :	1 621 027,41 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	108 233,25 € HT
Montant de l'avenant n°2 :	32 654,65 € HT
Nouveau montant du lot 1 du marché 2019-002 :	1 761 915,31 € HT

N° 2020-DECI35

de confier la fourniture de gaz naturel de l'école maternelle (PCE n° 05642257534787) à la société SAVE – 148/152 route de la Reine – BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) du 1^{er} février 2021 au 28 février 2022.

Le coût de la molécule est fixe et s'élève à 26,86 €/MWh auxquels s'ajouteront les coûts de transport et de distribution, et les contributions et taxes réglementaires.

N° 2020-DECI36

Vu l'appel d'offres lancé le 12 novembre 2020,

D'attribuer le marché public concernant la fourniture d'électricité, l'acheminement d'électricité et la fourniture de services associés en contrat unique pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Type de procédure :	Adaptée
N° du marché :	2020-005
Attributaire :	UEM SAEML 57000 Metz
Montant du marché :	136 643.74 € Hors Toutes Taxes

Attribué le 14 décembre 2020.

N° 2020-DECI37

Vu l'appel d'offres lancé le 27 octobre 2020

D'attribuer le marché public concernant la fourniture de repas à destination du restaurant du service périscolaire et extrascolaire à compter du 1^{er} janvier 2021, pour 1 an renouvelable 1 fois.

Type de procédure : Adaptée
N° du marché : 2020-006
Attributaire : ORNE RESTAURATION Gandrange
Montant du marché : 152 650 € HT
Attribué le 14 décembre 2020.

N° 2021-DECI01

Vu la volonté de la ville d'enfouir **les réseaux d'Orange** dans le but d'améliorer le cadre de vie et l'environnement visuel des habitants de Gandrange,

De signer une convention avec **ORANGE** (Unité de Pilotage Réseau Nord Est, 73 rue de la Cimaise – 59650 Villeneuve d'Ascq) relative à l'opération d'enfouissement des réseaux d'Orange rue du Dr Stoufflet à Gandrange.
Cette convention définit les modalités juridiques et financières de l'enfouissement des réseaux d'Orange.

N° 2021-DECI02

De signer une convention de mise à disposition du domaine communal à titre précaire et gratuit pour l'installation de ruches, avec Monsieur Richard BOIN, apiculteur (1 rue du Dr Stoufflet à Gandrange – 57175) à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

N° 2021-DECI03

De signer un contrat de location entretien avec la société Pitney Bowes France SAS pour une machine à affranchir le courrier de type **DM300C S**
Ce contrat prend effet à compter du 14 février 2020 pour une durée de 5 ans.
Montant du loyer annuel initial de référence : 419 € H.T révisable chaque année.

N° 2021-DECI04

Vu le **contrat de surveillance préventive** sur les serveurs informatiques de la ville, signé avec la **Société AGORA** (ZIL Voie touristique - BP 17 - 57310 BOUSSE) pour l'année 2021,

- **d'accepter les termes du contrat de surveillance préventive des serveurs informatiques de la ville** par la **société AGORA** pour le coût de **2 350 € H.T.** (2 820.00 € T.T.C.), représentant **un forfait CPH (Crédit Pack heures) de 24 heures.** (1/2 heure par semaine),
- **que les interventions de maintenance seront imputées en sus**, également déductibles de ces 24h
Coût horaire : 97.92€ H.T (Tarif identique à l'année précédente)

N° 2021-DECI05

De signer un contrat d'édition gratuite avec le Groupe des Editions Municipales de France (GEMF), sis 112 Avenue du Général de Gaulle – Tour de Bureaux Rosny 2 – 93118 Rosny sous Bois Cedex pour l'impression de l'agenda de la commune (3000 exemplaires).

Ce contrat est établi pour **trois éditions** (2022-2023-2024).

La présente décision fera l'objet d'une communication lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

N° 2021-DECI06

De signer un contrat de prestations et de maintenance avec PLAY REGIE PUB (2, rue du Casino – 57360 Amnéville les Thermes) concernant le plan de communication ci-dessous :

- Site Internet Gandrange.fr
Refonte de la page accueil du site de la ville, gestion du certificat OVH et maintenance mensuelle du site Internet : 700 € HT
- Magazine Gandrange et Vous :
L'impression de la brochure d'information municipale 8 pages « Gandrange et vous » (11 numéros/an) : 341.70 € HT/mois
- Programmation culturelle Poivr'et Scènes :
 - La conception graphique du livret : 856.05 € HT
 - L'impression du livret annuel de programmation culturelle : 2 916.25 € HT
 - Impression des affiches : 278.00 € HT

A noter que pendant la durée du contrat les prix peuvent évoluer de 2 à 3% en raison du coût du papier.

Ce contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 36 mois avec reconduction tacite.

N° 2021-DECI07

Considérant la situation sanitaire grave et préoccupante,

Considérant les risques encourus par les enfants lors d'un accueil de loisirs (ALSH) et afin d'éviter la propagation du virus,

D'annuler l'accueil de loisirs sans Hébergement (ALSH) organisé par la ville de Gandrange du 22 février au 5 mars 2021

Séance levée à 22h03